

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Bully- les-Mines s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur François LEMAIRE, Maire, en suite de convocations en date du 26.10.2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Etalent présents :** Tous les membres en exercice (33)

**Personnes excusées ayant donné procuration :** Madame Nathalie BLANQUET a donné procuration à Monsieur Pascal FOUQUART, Madame Delphine LEMETTRE a donné procuration à Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Franck COUSIN a donné procuration à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Rudy RAGUENET a donné procuration à Monsieur Jérémy ROBILLART, Madame Caroline MELONI a donné procuration à Monsieur Frédéric LOMBART.

**Absents :** Madame Daisy SCAUSE, Monsieur Michel DUEZ.

**Secrétaire de Séance :** Madame Florence CHAUMORCEL

<b>Rapporteur :</b> Martine CZEKALOWSKI
--

## **CRÉATION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES**

Considérant l'intérêt de mobiliser les jeunes comme acteurs de la vie citoyenne, la commune de Bully les mines propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes, le C.M.J. Il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient dans le cadre de l'école, des temps péri et extra scolaires et du milieu familial.

L'objectif éducatif est de permettre aux jeunes Bullygeoises, un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers, etc.), mais aussi par une gestion de projets, par les jeunes eux-mêmes, accompagnés par des élus adultes. À l'image d'un Conseil Municipal d'adultes, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune.

La création du CMJ s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure. C'est la possibilité de proposer, en concertation avec les autres jeunes élus, des projets destinés à améliorer la vie de tous, et notamment des jeunes. C'est aussi une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif, le rapport aux autres... La mise en place d'axes de travail tels que réunions de commissions, assemblées plénières, comité de suivi permet de viser à atteindre ces objectifs.

La mission première du jeune élu(e) est de représenter les jeunes auprès de la municipalité. Son rôle consiste à être force de propositions pour la réalisation de projets ayant un intérêt pour la vie des bullygeois en général et des jeunes en particulier.

Un règlement sera établi afin d'en déterminer le cadre : objectifs du CMJ, rôle des élus jeunes, déroulement d'élections, mis en place des commissions, fonctionnement du CMJ, etc.

Ce CMJ sera composé au total de 22 jeunes domiciliés à Bully les mines avec une parité stricte de 11 garçons et 11 filles, soit 10 jeunes scolarisés en classe de CM1, CM2 et 12 jeunes scolarisés en classes de 6ème et 5ème. Les élections se dérouleront du 14 au 24 novembre 2022 dans les établissements scolaires concernés. Au total 661 élèves seront appelés à aller voter lors de ces élections qui s'effectueront dans le cadre d'un scrutin unilatéral à un tour. L'installation du Conseil Municipal des Jeunes est fixée au samedi 03 décembre 2022.

Vu l'avis favorable de la commission municipale Ville Educative du 20 octobre 2022.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, DECIDE, De valider la mise en place du Conseil Municipal Jeunes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,  
**François LEMAIRE.**



La secrétaire de Séance,  
**Florence CHAUMORCEL.**

**Certifié exécutoire**  
**Compte tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 17 Novembre 2022**

Accusé de réception en préfecture  
062-216201863-20221108-2022-096-DE  
Date de télétransmission : 15/11/2022  
Date de réception préfecture : 15/11/2022